

# De l'animateur au chantre

## *Points de repère pour conduire le chant de l'assemblée*

Au cours des célébrations, on voit souvent intervenir, face aux fidèles, non seulement le prêtre et les lecteurs, mais aussi une personne qui invite l'assemblée à chanter. La *Présentation générale du missel romain* (PGMR) préconise « d'avoir un chantre ou un maître de chœur pour guider et soutenir le chant du peuple » (n° 104) ; elle ajoute : "Habituellement, il est bon aussi qu'il y ait auprès du prêtre célébrant un acolyte, un lecteur et un chantre. » (n°116) En incluant ces phrases dans le chapitre intitulé « Les ministères particuliers », l'Église reconnaît au chantre une réelle fonction dans le déroulement de la liturgie.

Or, habituellement, en France, on parle de « l'animateur de chant » et non pas du « chantre ». Pourquoi cette habitude ? Quelle conception du service du chant l'usage de ce terme reflète-t-il ? Comment exercer un discernement ?

## CHAPITRE 1

### D'OÙ VENONS-NOUS, OÙ EN SOMMES-NOUS ?

#### 1.1. L'émergence de l'animateur

Jusqu'au milieu du XX<sup>ème</sup> siècle, en règle générale, les fidèles ne chantaient que les pièces de l'ordinaire de la messe qu'ils dialoguaient avec des chantres, lesquels chantaient, seuls, les pièces du Propre (introït, graduel, alléluia, séquence, offertoire, communion). Par ailleurs, des cantiques en langue vernaculaire<sup>1</sup>, chantés par tous, étaient souvent introduits dans la liturgie, mais à titre de chants de dévotion.

Dès le début du XX<sup>ème</sup> siècle, certains ont souhaité que les gestes et les textes de la messe – tous en latin – soient expliqués ; ils ont confié cette charge à un "commentateur" qui, en outre, assurait la lecture de la traduction des textes bibliques. Cette fonction a perdu sa raison d'être dès lors que toutes les paroles furent prononcées en français.

Parallèlement, s'est développée la fonction d'animateur de chants dans le cadre de grands rassemblements. Cette manière de faire est devenue comme une norme dans de nombreuses paroisses.

Le Concile Vatican II a repris les demandes faites par le pape saint Pie X et ses successeurs en faveur de la participation active des fidèles et du chant en langue vernaculaire. Beaucoup de paroisses ont alors fait une place de plus en plus grande à des chants en français, nouvellement composés, et qu'il fallait apprendre aux fidèles. Le rôle de l'animateur de chant en a été renforcé.

Bien des personnes se sont ainsi mises au service des communautés pour choisir les chants, les entonner et inviter les fidèles à chanter.

Personne n'ayant jamais tenu un tel rôle, elles durent inventer leur comportement face à l'assemblée, prenant souvent pour modèle le chef de chorale ou l'animateur de groupe de jeunes, ou encore, moins consciemment, celui des émissions télévisées.

---

<sup>1</sup> Langue usuelle du pays.

## **1.2. Les différents modèles d'animations et leurs limites**

### **1.2.1. Le chef de musique**

Chaque fois qu'on fait de la musique d'ensemble, en chœur, en fanfare ou en orchestre, il y a un chef qui dispose d'une autorité au nom de sa compétence et qui l'exerce pour servir l'homogénéité du groupe.

En célébration, les fidèles chantent ensemble et on peut les aider à le faire du mieux possible. Cependant il ne suffit pas de lever les bras en mesure pour susciter un chant de foi ou obliger les fidèles à chanter.

### **1.2.2. L'animateur de télévision**

L'animateur de jeux et même de débats télévisés a pour rôle de faire participer le public, de l'empêcher de « décrocher » et de lutter contre un ennui possible ; il tend à être le centre de l'action, à séduire et à attirer l'attention sur lui.

En célébration, l'attention des fidèles doit être centrée sur le Christ, et cela exclut un comportement focalisant tout sur l'animateur. Cela exclut aussi le postulat selon lequel les fidèles sont, au départ, « inanimés », ne pouvant s'exprimer que si un « animateur » les y provoque.

Ce modèle d'« animateur » est donc inapproprié.

### **1.2.3. Le chanteur de variété**

Il construit son spectacle, se fait écouter devant un public qu'il entraîne parfois à chanter à sa suite. Une grande partie de son succès repose sur sa présence scénique et sur sa voix.

En célébration, c'est la voix de l'assemblée qui est première, et celle du chantre en fait partie. Il n'est plus question de présence scénique, ni d'imposer sa voix par un micro.

### **1.2.4. Au terme de cette étape**

L'intelligence approfondie des rites célébrés a fait évoluer la compréhension du lien entre la fonction d'animateur et la liturgie elle-même. Le rôle du chantre n'est pas « d'animer » le chant de l'assemblée mais d'aider celle-ci à entrer, par le chant, dans l'action liturgique et le mystère célébré.

Précisons ici ce qui caractérise une assemblée liturgique, quel rôle éminent y tient la voix, et quelle fonction peut y remplir le chantre.

## CHAPITRE 2

### À PROPOS DE LA LITURGIE

#### 2.1. L'assemblée liturgique

L'assemblée liturgique est, par certains points, comparable à d'autres assemblées. Mais sa particularité est d'être le Corps du Christ. À ce titre, lorsqu'elle chante, elle est la voix du Christ et de l'Église qui chante en elle la louange au Père et la supplication des hommes. À ce titre aussi, les personnes qui conduisent la célébration le font en vertu d'une mission reçue du Christ par l'Église.

De même que le Christ est celui sur qui repose l'Esprit, de même l'assemblée - Corps du Christ - est animée par l'Esprit. En ce sens, l'unique et véritable "animateur" de l'assemblée, c'est l'Esprit Saint. En lui, la mission de ceux qui exercent un service liturgique est de favoriser la relation entre le Christ et l'assemblée qui, tout entière, célèbre.

#### 2.2. Impression -Expression

Le Christ convoque son peuple, l'enseigne et l'entraîne dans la louange du Père. Les acteurs liturgiques ont à favoriser la participation active de l'assemblée célébrante. Ainsi, avant de faciliter l'expression de la foi, ils ont à faciliter l'impression de la foi dans le cœur des fidèles. La liturgie est le lieu de "l'entendre dire" avant d'être le lieu du "dire" ; on y écoute le Christ, on y vit la foi de l'Église ; on y est atteint par les paroles, la musique, les attitudes de foi, etc.

La célébration consiste en une action symbolique dont l'efficacité réelle est différée, voire inconsciente. C'est pourquoi la qualité de la célébration ne peut pas être appréciée sur-le-champ en fonction de l'exubérance des chanteurs, de la véhémence du prédicateur ou de la surchauffe quasi hystérique des participants ; là, l'accent est mis exagérément sur l'expression.

Au contraire, dans la célébration, les fidèles recueillent un bienfait s'ils se laissent entraîner vers le mystère de Dieu qui leur parle au cœur. La liturgie est ce moment où les fidèles consentent à ce que des mots, des signes et des attitudes s'impriment en eux, et où, ensuite, ils expriment une réponse de foi.

Évidemment, ce qui s'imprime en eux, c'est en partie ce qu'ils expriment. On sait en effet, l'importance des chants pour graver dans les mémoires les mots de la foi. Il faut donc aider les fidèles à chanter les expressions de la foi de telle manière qu'elles ne leur restent pas extérieures.

Les responsables du chant favorisent cette impression dans le cœur des autres fidèles s'ils se préparent spirituellement eux-mêmes à la célébration pour que la foi s'imprime aussi en eux.

#### 2.3. La musique liturgique

Musique et chant, dans la liturgie, ne sont pas des événements séparés, instantanés, momentanés, sans lien et donc sans relief, mais ils sont associés aux rites. Or, les rites liturgiques sont comme une grande musique silencieuse, matrice de nos musiques successives auxquelles elle donne sens parce qu'elle en est la trame et en organise la durée. Ainsi, l'art du chantre consiste à inscrire correctement les différents actes de chant de l'assemblée dans le rythme et la mélodie silencieuse de l'itinéraire rituel. Lorsqu'un chantre-animateur est comme la mémoire vivante du rite sous-jacent au chant qu'il conduit, il sert vraiment l'assemblée.

Dans la liturgie, musique et chant, par leurs dimensions poétique et symbolique, ne peuvent être instrumentalisés, enfermés dans des effets attendus. L'assemblée qui chante sa foi attend du chantre la prudence, la discrétion, le respect de sa liberté, excluant toute manipulation. Il se gardera donc d'exercer quelque pression que ce soit sur les fidèles.

## 2.4. La voix dans la liturgie

Toute personne chargée du chant cherche à communiquer avec l'assemblée. Or sa voix est un outil très influent, et il est bon d'en être conscient.

### 2.4.1. La voix traduit une intériorité

La voix est le vecteur de l'être intérieur autant que de l'être apparent ; elle est le reflet d'une personnalité, de son état physique, psychologique et émotionnel ; en elle, transparaissent la culture de celui qui la porte, son rapport aux autres et son histoire. Dans la voix, on entend les humeurs, les états d'âme. Comme signature sonore de la personne, elle dit également son rapport au sacré.

L'aptitude de la voix à dire les réalités intérieures permet de comprendre pourquoi elle a une si grande place dans la liturgie, tant pour transmettre la Parole de Dieu adressée aux hommes que pour porter les paroles des hommes adressées à Dieu.

### 2.4.2. La voix agit intensément sur les autres

L'acte vocal est un acte corporel : le chant mobilise deux cents muscles ! C'est pourquoi les êtres humains, dans leur corps, y sont très sensibles. La voix, par son timbre, ses modulations, son rythme, peut apaiser, tonifier, attrister, bref, susciter des sensations, des sentiments, des attitudes. En user sans discernement, c'est risquer de parler ou de chanter "faux".

De plus, la voix reproduit par mimétisme ce que l'oreille entend : une assemblée chantera comme le chantre vient de le faire d'où l'importance de proposer un modèle juste.

## CHAPITRE 3 RÔLE DU CHANTRE

### 3.1. De quel service l'assemblée a-t-elle besoin ?

Ce service du chant peut se décrire en trois volets :

#### 3.1.1. Conduire le chant de l'assemblée

Rappelons les termes utilisés par la PGMR (n°116) pour parler du "chantre ou maître de chœur": "*guider et soutenir* le chant du peuple". Il s'agit donc de la fonction première de la personne chargée du chant en célébration liturgique. Même si elle est aussi maître de chœur, son rôle principal est tourné vers le peuple, et dépasse le simple fait de chanter soi-même.

Ainsi, le chantre ne "fait" pas chanter ; il rend possible le chant, il le suscite. La voix qui prie et chante fait plus qu'énoncer des syllabes et aligner des notes.

Quand le chantre entonne un chant, il l'installe sur « la musique mère » qu'est le rite. Son engagement dans le chant fait entendre qu'on ne chante pas pour combler un vide, mais pour accomplir une action rituelle. Et cet engagement entraîne l'assemblée dans le même mouvement musical et rituel.

Son geste est sobre et efficace, accordé à son chant, sans surcharge inutile. Il donne le départ, entretient si besoin la pulsation, et relance le départ des phrases pour que l'assemblée puisse chanter d'un seul cœur.

#### 3.1.2. Organiser et répartir le chant de l'assemblée

La liturgie est l'expression du dialogue entre l'époux et l'épouse : le Christ et son Église. Le chant est un moyen très efficace pour exprimer ce dialogue. Le chantre n'a donc pas le monopole du chant ; toutes les actions musicales ne reposent pas sur lui. La liturgie étant dialogale par nature - tout le monde ne chante pas tout, tout le temps<sup>2</sup> - le chantre veille donc au dialogue entre différentes voix : l'assemblée, le prêtre, le diacre, le psalmiste, le groupe de chant, les enfants, etc.

<sup>2</sup> Cf. *Présentation générale du Missel Romain* (PGMR), n° 104 : « Surtout en l'absence de chorale, il appartient au chantre de mener les divers chants, le peuple continuant à participer selon le rôle qui est le sien. » (Cf. Instruction *musicam sacram*, n° 21)

Chacun exercera la fonction qui lui incombe. Pour cela, on tiendra compte des indications d'alternance et de dialogue portées sur la partition.

### **3.1.3. Intervenir à bon escient**

#### **3.1.3.1. S'en tenir à ce qui est utile**

Les dialogues rituels entre le prêtre ou le diacre et l'assemblée sont des actes de chant qui ne nécessitent pas l'intervention du chantre. Les réponses comme « Amen », « Et avec votre esprit » sortent en effet des lèvres comme par réflexe, et se glissent naturellement dans le tempo et l'intonation donnés par le prêtre ou le diacre ; il est donc inutile de les accompagner d'un geste. Il en va de même pour la réponse à l'acclamation d'anamnèse, le Notre Père.

Chaque fois que l'assemblée peut chanter d'elle-même, sans aide, le chantre s'efface.

#### **3.1.3.2. S'adapter à l'imprévu, et écouter**

Il faut pouvoir entonner même en cas d'incident technique empêchant l'organiste de jouer, adapter le nombre de couplets à la longueur du rite, faire face aux divers imprévus qui peuvent se produire dans toute célébration liturgique, fût-elle soigneusement préparée.

Le chantre écoute le silence qui est le lieu de naissance du chant et son point d'arrivée. Il écoute, de manière à ajuster le tempo et la vitesse des enchaînements selon les caractéristiques acoustiques de l'église, la résonance de sa voix et la voix de l'assemblée.

#### **3.1.3.3. Se placer au bon endroit**

Dans la disposition du sanctuaire, l'autel, l'ambon et la présidence ont une fonction hautement symbolique :

« Le sanctuaire est le lieu où se dresse l'autel, où est proclamée la parole de Dieu, où le prêtre, le diacre et les autres ministres exercent leurs fonctions. »<sup>3</sup>

Du fait de cette prééminence, le chantre se tient en retrait par rapport à ces trois lieux. Selon l'architecture de l'édifice, il se situe sur le côté, à un degré moindre que l'ambon, de préférence à côté et hors du sanctuaire. Son service n'étant pas de même nature que celui de la proclamation de la Parole de Dieu, son pupitre ne doit pas être comparable à l'ambon ; un support discret suffit. Si nécessaire, il dispose d'un micro dont il s'éloigne quand l'assemblée chante, afin de laisser entendre sa voix, la voix du Corps du Christ.

#### **3.1.3.4. Au fil de la célébration eucharistique**

Pendant la procession d'entrée, le chantre entonne le refrain (il s'en dispense si l'intonation de l'organiste est claire) et chante les couplets. Il fait un seul geste au départ. Il suit des yeux la procession pendant le chant d'entrée.

Au moment de la préparation pénitentielle, tourné comme le prêtre vers la croix, il inscrit son geste, sa voix et son attitude dans cette « musique mère » qui est l'adresse de tous au Christ Sauveur. Tout le monde entre dans l'action liturgique sans geste supplémentaire.

Puis, même s'il dialogue le *Gloire à Dieu* avec l'assemblée, il n'est pas obligé de lui faire face.

Quand il doit inviter l'assemblée à répéter l'antienne du psaume, il se contente, si nécessaire, d'un signe discret de la main, uniquement lors de la première reprise. Il en va de même pour ce qui concerne le refrain de la Prière universelle.

L'acclamation à l'évangile jaillit de l'assemblée comme une évidence si le chantre l'a entonné avec l'élan caractéristique d'une acclamation.

Le chantre reste orienté vers l'autel lorsque l'assemblée chante *Saint le Seigneur* et l'anamnèse. Lorsqu'il entonne *Agneau de Dieu* et qu'il parle donc au Christ, il regarde ce que fait le prêtre ; ainsi, il incite les fidèles à être eux-mêmes attentifs à ce geste qui a permis aux disciples d'Emmaüs de reconnaître le Christ. De cette manière le chantre tient son rôle de médiation.

<sup>3</sup> PGMR n°295

Le processionnal de communion comporte le plus souvent un refrain connu ; le chantre peut s'abstenir de tout geste, afin de ne pas détourner l'attention des fidèles. L'hymne après la communion est un chant unanime dont il suffit souvent d'assurer le départ.

Chaque fois qu'il n'intervient pas, le chantre montre qu'il suit l'action liturgique et qu'il se laisse atteindre par elle ; selon les rites, il se tourne vers le pôle de l'action (le crucifix, l'ambon, l'autel, le président). Car, en se montrant inattentif à l'action, il empêche les fidèles d'être présents au rite.

### **3.2. En dehors de la célébration**

#### **3.2.1. Se préparer spirituellement**

Comme tous les autres acteurs, le chantre prépare son intervention sous l'aspect technique ; ainsi, il est disponible à la prière. Comme tous les chrétiens, il aura à cœur de faire grandir sa vie spirituelle en se formant et en priant.

#### **3.2.2. Collaborer**

Une célébration se prépare toujours par concertation entre le prêtre, l'équipe liturgique, la chorale, le chantre, le psalmiste, l'organiste, l'instrumentiste, le responsable du groupe de chant, voire les catéchistes. Lors de la célébration elle-même, l'assemblée sera très sensible à l'harmonie, voire à la complicité qui unit tous les "acteurs" de la célébration. Le chantre aura à cœur de participer pleinement à la préparation, même si sa tâche est spécifique. Il entretient également des contacts avec les autres chantres de sa paroisse, afin que le choix des chants et la formation soient un souci commun.

#### **3.2.3. Choisir les chants et participer à la constitution du répertoire paroissial**

Ce service peut être assuré par d'autres personnes. Mais il semble opportun d'en parler ici au cas où il incomberait au chantre.

Choisir des chants pour une célébration suppose que le chantre connaisse le répertoire habituel de l'assemblée. Des outils pastoraux (CNA<sup>4</sup>, revues, livrets, CD) peuvent être utilisés comme aide à ce choix.

Les responsables du chant à l'église ont rempli leur mission quand les fidèles emportent avec eux, dans leur cœur, les chants de l'église, au point qu'ils les chantent « par cœur ». Et quand, collectivement, ils sont unis par le chant.

## **CHAPITRE 4 FORMATION DU CHANTRE**

Ce chapitre essaie de cerner rapidement ce que serait, dans l'idéal, une formation complète, bien que sur le terrain nombre d' "animateurs" en fonction depuis des années n'aient pas eu toute cette formation. Que cela ne les décourage pas, mais les incite plutôt à chercher sur quels points, seuls ou avec l'aide d'autrui, ils peuvent progresser encore.

### **4.1. Formation musicale et vocale**

#### **4.1.1. Connaissance du langage musical**

Le chantre s'exerce à lire une partition, en ayant recours aux notions de solfège de base. Il s'éveille aux questions de rythme, de phrasé. Il apprend à restituer le style qui convient à chaque partition. Comme tout musicien, il apprend à écouter, il affine son oreille par une pratique musicale régulière. Il s'intéresse à l'histoire du chant liturgique, sans oublier le chant grégorien.

---

<sup>4</sup> *Chants notés de l'assemblée*, Bayard 2001.

#### 4.1.2. Travail de la voix

Il apprend à respirer et à poser sa voix, à ajuster le geste vocal à l'acte rituel, à travailler justesse et homogénéité. Il s'exerce à prononcer distinctement, puisqu'en liturgie le texte est toujours premier.

#### 4.1.3. Travail de la posture et du geste

En complément de cette formation qui requiert déjà tout un travail sur le corps, le chantre s'exerce à une gestique qui lui servira pour conduire le chant de l'assemblée.

Certains apprentissages sont donc nécessaires, et peuvent demander du temps :

- être à l'aise dans son corps ;
- maîtriser la pulsation ;
- transmettre énergie, mouvement et respiration, entre autre dans le geste de départ.

Quand les gestes sont bien faits, c'est-à-dire à la fois, souples, précis et naturels, ils indiquent des respirations, un rythme et des élans.

### 4.2 Formation liturgique

La formation liturgique est nécessaire et devra notamment porter sur :

- la liturgie et ses rites,
- la nature et la fonction du chant liturgique,
- la place respective des ministres, la compréhension du rôle de chacun.

Elle pourra s'effectuer au sein de formations régulières ou ponctuelles, diocésaines, provinciales ou nationales<sup>5</sup>.

### 4.3 Formation permanente et ressources

Le chantre n'a jamais fini de se former. Il sera attentif à toute occasion de progresser, de poursuivre sa formation musicale et liturgique, de travailler et entretenir sa voix. Chanter régulièrement est bénéfique : une voix entretenue affronte plus aisément les outrages du temps.

Les paroisses et diocèses proposent régulièrement des temps de réflexion ou des ateliers pratiques sur tel ou tel point de liturgie : le chantre aura à cœur d'y participer dès qu'il le peut.

Le Service National de Pastorale Liturgique et Sacramentelle (SNPLS), ou des associations partenaires comme l'Association nationale des chorales liturgiques (ANCOLI) organisent chaque année des sessions de formation, l'été, destinées aux chantres et chefs de chœur. L'Ancoli, notamment, offre à ses stagiaires - pour leur grande satisfaction - les premiers rudiments d'un travail de la voix. Pour approfondir ce travail, il serait utile que les chantres s'adressent aux écoles de musique<sup>6</sup>.

Le chantre n'oubliera pas qu'il peut aussi lire, seul ou avec d'autres, des revues de chant liturgique et de liturgie<sup>7</sup>, et d'autres ouvrages dans ce domaine. Toutes ces lectures constituent une formation continue.

Participer à des rencontres, à des rassemblements de chanteurs liturgiques est encore un bon moyen de confronter ses pratiques avec celles d'autrui, de découvrir des répertoires, bref d'ouvrir ses horizons et de développer sa capacité à collaborer.

<sup>5</sup> Voir par exemple les formations proposées par l'Institut supérieur de liturgie de Paris, 21 rue d'Assas 75006

<sup>6</sup> Les écoles de musique et conservatoires, répandus sur tout le territoire, sont des lieux précieux pour acquérir ou compléter sa formation musicale, et la plupart accueillent maintenant les adultes.

<sup>7</sup> Par exemple : *Voix nouvelles*, *Cecilia*, *Signes musicales*, *Célébrer*, *La Maison-Dieu*.

## CONCLUSION

*Chantez-lui le cantique nouveau,  
de tout votre art soutenez l'ovation.  
(Psaume 32, 3)*

C'est bien dans l'ensemble de cette mission que le chantre est directement et activement engagé. Là est sa dignité et la grandeur de sa fonction : faire entrer l'assemblée dans l'ovation en mettant tout son art au service de ce qui est un ministère particulier<sup>8</sup>. Cela exige une véritable compétence technique, artistique et liturgique. En effet, le chantre s'unit à la louange de toute l'assemblée par l'offrande de sa voix, voix de l'Eglise, voix du Christ. L'expérience vive de l'acte vocal communautaire donne à ce chant du Christ rendant gloire à son Père de sonner et d'être entendu « par toute la terre ». « En liturgie, aucun chant ni aucune musique ne sont sacrés en soi. Dans le culte chrétien, ce n'est pas la musique qui est sacrée mais la vive voix des baptisés chantant dans et avec le Christ. »<sup>9</sup>

*Venez dans sa maison lui rendre grâce,  
dans sa demeure chantez ses louanges ;  
Rendez-lui grâce et bénissez son nom !  
(Psaume 99, 4)*

SNPLS, avril 2012

---

<sup>8</sup> PGMR n°104

<sup>9</sup> Document *Universa Laus* II 2.7